



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.EIA/AC.1/2003/1/Rev.1
10 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de
l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Groupe de travail spécial du protocole relatif à l'évaluation
de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques
(Huitième session, Genève, 30 janvier 2003)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME SESSION

**qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève
et s'ouvrira le jeudi 30 janvier 2003, à 10 heures***

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen du rapport sur les travaux de la septième session (MP.EIA/AC.1/2002/12).
3. Mise au point définitive du projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (MP.EIA/AC.1/2003/3/Rev.1).
4. Mise au point définitive du projet de résolution ministérielle relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques.
5. Questions diverses.
6. Clôture de la huitième session.

* L'ordre du jour provisoire a été établi par le secrétariat en accord avec le Président du Groupe de travail spécial, M. Terje Lind.

NOTES EXPLICATIVES

À sa huitième session, qui s'ouvrira le jeudi 30 janvier 2003 à 10 heures, le Groupe de travail spécial devrait établir les textes définitifs du projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques et du projet de résolution ministérielle.

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur adopté à la première réunion des Parties, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le présent document.

Point 2: Examen du rapport sur les travaux de la septième session

Suite à la décision qu'il a prise à sa cinquième session, le Groupe de travail spécial examinera le rapport sur les travaux de sa septième session (MP.EIA/AC.1/2002/12).

Point 3: Mise au point définitive du projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques

Le Groupe de travail spécial établira le texte définitif du projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques conformément à la décision II/9, adoptée à la deuxième réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (ECE/MP.EIA/4), sur la base de la version finale (MP.EIA/AC.1/2003/3/Rev.1), établie par le Bureau avec le concours du secrétariat.

Le Groupe de travail spécial devrait également procéder à un examen technique de la version finale du projet de protocole et régler les questions en suspens relatives aux paragraphes 2 des articles 4 et 11.

Point 4: Mise au point définitive du projet de résolution ministérielle relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques

Le Groupe de travail spécial devrait établir le texte définitif du projet de résolution ministérielle relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (MP.EIA/AC.1/2003/4) qui sera soumise à la Réunion des Parties pour qu'elle l'adopte officiellement à sa session extraordinaire à Kiev en mai 2003.

Point 5: Questions diverses

Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priées d'en informer le secrétariat aussitôt que possible.

Point 6: Clôture de la huitième session

Après avoir récapitulé les principales décisions prises par le Groupe de travail spécial, le Président prononcera la clôture de la huitième session.
